

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 7^{er} MARS 2022

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford
Centre-du-Québec/MRC de Bécancour

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Marie-de-Blandford, tenue le 7^{er} mars 2022 à 19h 30 au 492 rue des Bosquets, Sainte-Marie de Blandford

1. **Vérification quorum et ouverture de session**

Sont présents :

Monsieur Michel Beauchesne, conseiller siège numéro 2
Madame Monique Fortier, conseillère siège numéro 3
Monsieur Yves Desrochers, conseiller au siège numéro 4
Monsieur Christian Desrochers, conseiller siège numéro 5
Monsieur Donatien Beaulieu, conseiller siège numéro 6
Madame Ginette Deshaies, Mairesse

Est absent :

Monsieur Pierre Sévigny, conseiller siège numéro 1

Est également présent, Madame Sophie Millette Directrice générale et secrétaire-trésorière, agissant comme secrétaire de l'assemblée

Le quorum est constaté et la séance est ouverte sous la présidence de Madame Ginette Deshaies, Mairesse à 19h33

2. **Résolution numéro 22-03-34 adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de monsieur Christian Desrochers il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. **Résolution numéro 22-03-35 adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 07 février 2022**

Sur proposition de Monsieur Michel Beauchesne il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 07 février 2022 tel que présenté.

ADOPTÉE

3.1 **Résolution numéro 22-03-36 adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 février 2022**

Sur proposition de Monsieur Yves Desrochers il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 février 2022 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. **Résolution numéro 22-03-37 résolution pour approuver les comptes à payer**

Il est proposé par madame Monique Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes à payer en date du **28 février 2022** au montant de **57 996.82\$** et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit. Parmi ces comptes, les plus importants sont, Englobe pour 3 106.45\$; Transport des personnes de la MRC de Bécancour 2 224.46\$;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

Construction et Pavage Boisvert 10 225.61\$; Excavation FMK 16 341.79\$ et Danovar 3 661.95\$

La directrice générale demande au conseil municipal de pouvoir effectuer les paiements des factures suivantes : CR Nouvel-Air 2018 inc. pour le décompte 4 au montant de 49 685.19\$ et le décompte 5 pour un montant de 114 106.24\$.

ADOPTÉE

5. **Correspondance**

La correspondance a été transmise aux élu-e-s

6. **Administration et législation**

6.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 271 sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Madame Monique Fortier donne l'avis de motion du projet de règlement numéro 271 établissant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux et en dépose une copie à la table du conseil

6.2 Remboursement des frais de non-résidents

Résolution numéro 22-03-38 Remboursement des frais de non-résidents (monsieur Christian Desrochers se retire)

CONSIDÉRANT que la directrice générale a reçu une demande pour des frais de remboursement de non-résident de la part d'un citoyen;

CONSIDÉRANT que la municipalité a mis au budget 2022 une somme pour les remboursements d'activités sportives ou camp de jour qui ont lieu à l'extérieur de notre municipalité, mais sur le territoire de la MRC de Bécancour;

CONSIDÉRANT que la demande de remboursement est au montant de 150.00\$ pour un sport d'été 2022;

Il est proposé par monsieur Donatien Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le remboursement du frais de non-résident à Madame Sophie Beauchesne pour une somme de 150.00\$.

ADOPTÉE

6.3 Mise à jour informatique et achats d'équipements

Résolution numéro 22-03-39 Mise à jour informatique et achats d'équipements

CONSIDÉRANT que la municipalité désire mettre à jour les ordinateurs, le système de serveur et les logiciels informatiques si rattachant;

CONSIDÉRANT que la directrice générale a fait une demande de soumission à INFOTECK;

CONSIDÉRANT que par mesure de sécurité la municipalité de Sainte-Marie de Blandford doit faire l'achat des équipements suivants : L'achat d'un ordinateur qui servira de serveur, l'achat d'une tour d'ordinateur pour le bureau de l'intervenant en travaux publics, des antivirus pour chaque poste de travail;

CONSIDÉRANT tous ces changements et acquisition d'équipement, un technicien viendra sur place pour effectuer la mise en place et le transfert des données;

CONSIDÉRANT qu'il y a beaucoup de changement à effectuer, une première visite à notre bureau pourrait avoir lieu le 14 mars pour s'assurer des besoins réels de la municipalité et l'installation d'équipement;

CONSIDÉRANT que ladite soumission est au montant de 3034.85\$ avant taxes pour les équipements seulement.

CONSIDÉRANT que le temps du technicien dépend du temps passé au bureau municipal et ne peut être quantifiable, celui-ci sera donc facturé au taux horaire de 81.20\$/heure;

CONSIDÉRANT que toute la dépense reliée à cette mise à jour et achats d'équipement sera prise dans le poste budgétaire 02-130-00-347

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Donatien Beaulieu et unanimement résolu,

Que le conseil municipal désire mettre à jour le système informatique de la municipalité de Sainte-Marie de Blandford.

Que le conseil municipal désire mettre en place un système de serveur et que chaque poste de travail soit fonctionnel et bien protégé.

Que toutes dépenses reliées à la mise à jour du système informatique, achats d'équipements, soient prises dans le poste budgétaire 02-130-00-347

ADOPTÉE

6.4 Résolution 22-03-40 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

Il est proposé par madame Monique Fortier et résolu de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE

7. Suivi des dossiers

La municipalité devrait avoir sous peu la date pour les travaux de la tête de puits au lac et après ces travaux nous allons procéder à la demande de soumission pour le bâtiment à l'eau potable

Une rencontre a eu lieu avec Techni-Consultant et dès le début du printemps les démarches seront mises en place pour le secteur Lac Rose telles que les tests de boucane dans les conduites d'égouts au secteur Lac Rose ainsi que le marquage et la localisation des réseaux égouts et aqueduc.

8. Dépôt du rapport des inspecteurs en bâtiment et en environnement : février 2022

Le rapport a été déposé et remis au membres du conseil municipal.

9. Varia

9.1 Résolution 22-03-41 Proclamation de la semaine québécoise de la déficience intellectuelle

CONSIDÉRANT qu'au Québec, de nombreux citoyens et citoyennes vivent avec une déficience intellectuelle les rendant susceptibles de rencontrer des obstacles dans la réalisation de leurs activités de tous les jours.

CONSIDÉRANT que notre municipalité de Sainte-Marie de Blandford à cœur l'inclusion et la participation des personnes vivant avec une déficience intellectuelle dans toutes les sphères de notre communauté

CONSIDÉRANT que la 34e édition de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle vise à appeler l'ensemble de la population à faire preuve de solidarité envers les personnes vivant avec une déficience intellectuelle et leur famille

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec ainsi que les citoyennes et citoyens qui les composent peuvent poser des gestes en ce sens et favoriser l'établissement d'une société plus inclusive.

SUR PROPOSITION DE monsieur Christian Desrochers

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres présents de proclamer la semaine du 20 au 26 mars 2022, Semaine québécoise de la déficience intellectuelle et d'inviter la population à s'y impliquer.

ADOPTÉE

9.2 Résolution 22-03-42 LES ÉLUS-ES MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN

Attendu que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

Attendu que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et

provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

Attendu qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

Attendu que les élus-es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

Attendu que la volonté des élus-es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

Attendu que la volonté des élus-es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

Attendu que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

Il est proposé par monsieur Christian Desrochers

Que la municipalité de municipalité de Sainte-Marie de Blandford condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

Que la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

Que la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

Que la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

Que la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, Mme Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

ADOPTÉE

**9.3 Résolution 22-03-43 Recherche de raccordements inversés-
Essai à la fumée**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a un règlement qui interdit le raccordement au système d'égout municipal;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité met de l'avant le projet pour les conduites d'égouts et sa réfection;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

CONSIDÉRANT QUE le test de fumée est nécessaire afin de savoir quel domicile est connecté au réseau d'égouts municipal;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été demandés;

Avizo experts-conseils au montant de 5 924.66 taxes incluses.
Can explore au montant de 2 816.89\$ taxes incluses

Il est proposé par monsieur Donatien Beaulieu et résolu que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford autorise d'effectuer la recherche de raccordements inversés-essai à la fumée au secteur Lac Rose.

Que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford mandate l'entreprise Can explore à effectuer les tests tel que la soumission soumise au montant de 2 816.89\$

ADOPTÉE

10. Période de questions

La période de question débute à 20 :15 et termine a 20 :58. Chaque question ayant été répondue lors de cette période au citoyen.

11. Ajournement ou levée de l'assemblée

Résolution numéro 22-03-44 l'agenda étant écoulé, l'assemblée est levée sur proposition monsieur Donatien Beaulieu à 20 :59

Ginette Deshaies, Mairesse

**Sophie Millette, Directrice générale
et Secrétaire-trésorière**